



Paris, le 30 juillet 2015

LA PREFECTURE DE POLICE COMMUNIQUE :

Compte tenu de la multiplication des nuisances et des troubles à l'ordre public constatée ces derniers temps sur le secteur de la rue Championnet, le Préfet de police a demandé aux services de la préfecture de police de renforcer leur action.

Ainsi, deux opérations de contrôle ont été organisées par la commissaire centrale du 18^e arrondissement, le 23 juillet et le 29 juillet.

Ces opérations ont concerné, en plus des policiers locaux, les moyens mutualisés de la police d'agglomération, en particulier la compagnie de sécurisation et d'intervention (CSI) ainsi que la brigade anti-criminalité de nuit de Paris (BAC 75 N). Elles ont aussi mobilisé les services de la direction départementale de la protection des populations (DDPP) en charge du contrôle du respect des règles d'hygiène dans les bars et les restaurants.

Ces opérations se sont traduites notamment par :

- 5 mesures de fermeture immédiates de débits de boisson en raison des manquements graves aux règles relatives à l'hygiène. Ces mesures de fermeture cesseront, dès que les services de la préfecture de police auront constaté que les établissements ne présentent plus de risque sanitaire.

- par ailleurs, pour 3 de ces établissements, des procédures de sanction ont été lancées au titre des dispositions du code de la santé publique relatives aux débits de boissons. Dans le cadre de la procédure contradictoire, ces établissements sont invités, sous huit jours, à faire part de leurs observations avant une éventuelle décision de sanction.

Le Préfet de police a demandé à ses services de rester vigilants sur ce secteur afin de prévenir les troubles à l'ordre public et de maintenir la tranquillité publique.

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité